Quarante-quatrième année. — N° 321 (EDITION DU MATIN) VENDREDI 17 NOVEMBRE 1899

# Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS.— Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Watteeuw, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lemoen, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

## BOURSE DE PARIS

DU MERCREDI 15 NOVEMBRE
(Par dépêche de notre Correspondant Spécial)

| Cours précéd. | Tendance : soutenue | Ouverture | 2 h. 25 | Clôture |
|---|---|---|---|---|
| 100 30 | 3 0/0 | 100 30 | 100 30 | 100 30 |
| .. .. | 3 0/0 Amortissable | .. .. | .. .. | .. .. |
| 102 20 | 3 1/2 0/0 | .... | .... | 102 20 |
| 4190 .. | Banque de France | 4300 .. | 4330 .. | 4330 .. |
| 4070 .. | Banque de Paris | 4070 .. | 4075 .. | 4071 .. |
| 599 .. | Comptoir National | .... | .... | 600 .. |
| 715 .. | Crédit Foncier | .... | 715 .. | 715 .. |
| 986 .. | Crédit Lyonnais | 986 .. | 986 .. | 990 .. |
| 598 .. | Société Générale | .... | .... | 593 .. |
| 94 .. | Banque Franç. Afriq. | 93 50 | 93 50 | 93 95 |
| 82 50 | Robinson Bank | .. .. | .. .. | .. .. |
| .... | Est | .... | .... | .. .. |
| 1870 .. | Lyon | .... | .... | 1870 .. |
| .... | Midi | .... | .... | .. .. |
| .... | Nord | .... | .... | 2225 .. |
| .... | Orléans | .... | .... | .... .. |
| .... | Ouest | .... | .... | .... .. |
| 1110 .. | Gaz | .... | .... | 1098 .. |
| 515 .. | Métaux | .... | .... | .. .. |
| 3595 .. | Suez | 3595 .. | 3595 .. | 3605 .. |
| 470 .. | Dynamite | .... | .... | 470 .. |
| 1570 .. | Thomson | 1570 .. | 1570 .. | 1575 .. |
| 2335 .. | Sosnowice | 2360 .. | 2365 .. | 2365 .. |
| 92 25 | Rubien | 93 35 | 93 35 | 93 80 |
| .. .. | Russe 3 0/0 or 1891 | .. .. | .. .. | .. .. |
| 96 .. | — 3 1/2 0/0 1894 | .. .. | .. .. | .. .. |
| 505 .. | Banque Impériale | .... | .... | 505 .. |
| 407 .. | Mobilier Espagnol | .... | .... | .. .. |
| 270 .. | Andalous | 267 .. | 267 .. | 267 .. |
| .... .. | Autrichiens | .... | .... | 719 .. |
| .... .. | Lombards | .... | .... | 670 .. |
| 673 .. | Méridionaux | 672 .. | 671 .. | 673 .. |
| 490 .. | Nord-Espagne | 490 .. | 492 .. | 495 .. |
| 270 .. | Saragosse | 271 .. | 272 .. | 274 .. |
| 59 .. | Brésil 4 0/0 | 59 .. | 59 .. | 58 80 |
| 66 65 | Brésil 5 0/0 | 66 35 | 66 50 | 66 50 |
| 65 90 | 4 0/0 Extérieur Espagne | 66 05 | 66 25 | 66 35 |
| 240 .. | Cuba 5 0/0 | .... | .... | 241 .. |
| 290 .. | — 6 0/0 | .... | .... | 291 .. |
| 24 85 | 2 0/0 Portugais | .... | 24 85 | 25 .. |
| .... .. | 4 0/0 Hongrois or | .... | .... | .. .. |
| .... .. | 4 0/0 Turc série B. | .... | .... | .. .. |
| 24 90 | — série C. | 24 85 | 24 85 | 24 75 |
| 22 .. | — série D. | 24 90 | 24 90 | 24 90 |
| 414 50 | Chemins Ottomans | 414 50 | 415 50 | 412 .. |
| 553 .. | Banque Ottomane | 552 .. | 552 .. | 552 .. |
| 295 .. | Tabacs Ottomans | 295 .. | 295 .. | 297 .. |
| 101 50 | RS Ac. Courtecel | 100 .. | 102 .. | 102 .. |
| 27 50 | Buffelsdoorn Estate | 26 .. | 27 50 | 27 50 |
| 130 .. | Cape Copper | 129 50 | 129 .. | 129 .. |
| 37 50 | Chaimp d'Or | .... | .... | .. .. |
| 207 .. | Consolidated Goldfields | 205 .. | 207 .. | 207 50 |
| 696 .. | De Beers | 693 .. | 695 .. | 694 .. |
| 197 .. | East Rand | 195 50 | 195 50 | 195 50 |
| 521 .. | Ferreira Gold | .... | .... | .. .. |
| 167 .. | Geldenhuis Estate | 166 .. | 170 .. | 167 .. |
| 250 .. | Geldenhuis Deep | .... | 250 .. | 249 .. |
| 56 75 | Huanchaca | 56 50 | 55 .. | 55 50 |
| 56 50 | Kleinfontein New | .... | .... | .. .. |
| .... .. | Langlaagte Estate | .... | .... | .. .. |
| 70 .. | Lancaster | 69 .. | 69 .. | 70 .. |
| .... .. | May Consolidated | 115 50 | 115 50 | 116 .. |
| 19 50 | Mossamedes | 20 .. | 20 .. | .. .. |
| 64 75 | Mozambique | 62 .. | 64 .. | .. .. |
| 47 .. | Oceana | 45 .. | 45 .. | 45 .. |
| 2065 .. | Rand Mines | 1048 .. | 1055 .. | 1055 .. |
| 85 25 | Ramifontein Estate | 84 25 | 86 .. | 86 50 |
| .... .. | Rio Tinto | 1158 .. | 1160 .. | 1160 .. |
| 235 .. | Robinson Gold | 234 .. | 235 50 | .. .. |
| .... .. | Sumner et Jack | .... | 153 50 | 153 .. |
| .... .. | Sheba | .... | 29 50 | 30 .. |
| 218 50 | Tharsis | 215 50 | 216 50 | 218 .. |
| 75 50 | Transvaal Consol. | 68 50 | 75 .. | 75 25 |
| 214 .. | Villaz | 213 .. | 213 .. | 211 .. |
| 64 .. | Goerz | .... | .... | .. .. |
| 216 60 | Rombe Berim | 215 60 | 216 50 | 216 60 |
| 103 13/16 | Consolidés Anglais | 103 3/16 | 103 3/4 | 103 3/4 |
| 25 25 | Chèque | 25 25 | 25 22 | 25 22 |

### BOURSE DE LILLE DU 15 NOVEMBRE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Albi | .... .. | Courrières | 3125 .. | Lens | .... .. |
| Anche | 1460 .. | Crespin | 260 .. | — 400 | 795 .. |
| Anzin | 7500 .. | Denain-Anz. | 1550 .. | Lievin | 2755 .. |
| Azincourt | 205 .. | Douchy | .... | Liévin Agr. | 695 .. |
| Blanzy | .... .. | Dourges | 5450 .. | Marles 50 0/0 | .... .. |
| Bruay | 597 50 | — 400 | 350 .. | — 70 0/0 | 3000 .. |
| — 20 | 2080 .. | Drocourt | .... .. | Meurchin | .... .. |
| Bully-Grenay | 4390 .. | Escarpelle | 843 .. | — 5/8 | .... |
| Campagnac | .... .. | Ferfay | .... .. | Ostricourt | .... .. |
| Carvin | .... .. | Flers | .... .. | Thivencelles | .... .. |
| Clarence (la) | 1025 .. | Fines | 1270 .. | Vicoigne | 20400 .. |

### BOURSE DE BRUXELLES DU 15 NOVEMBRE

Empr. 3 p. c., 1re s. 97.70. — Empr. 3 p. c., 2e s. 97.70. — Empr. 3 p. c., 3e s. 97.60. — Empr. 2 1/2 p. c. 88.50. — Anvers 1887, 2 1/2 p. c. 406.75. — Bruxelles, 2 1/2 p. c. 4886 105.50. — Gand 1896 lib. 90.00.

### Bourse Commerciale de Paris

du 15 novembre 1899

| | Ouv | Clot | | Ouv | Clot |
|---|---|---|---|---|---|
| **Avoines** | | | **Lin** | | |
| Courant | 16.65 | 16.65 | Courant | 53.75 | 54.00 |
| Prochain | 16.70 | 16.65 | Prochain | 52.75 | 54.00 |
| Nov.-Décembre | 16.75 | 16.80 | Nov.-Décembre | 52.25 | 53.00 |
| 4 novembre | 16.95 | 17.00 | 4 premiers | 50.25 | 50.50 |
| 4 premiers | 00.00 | 00.00 | **Colza** | | |
| **Seigles** | | | Courant | 53.75 | 52.75 |
| Courant | 13.65 | 13.65 | Prochain | 53.00 | 53.00 |
| Prochain | 13.90 | 13.90 | Nov.-Décembre | 55.75 | 54.00 |
| Nov.-Décembre | 13.90 | 13.95 | 4 premiers | 53.75 | 54.25 |
| 4 novembre | 14.00 | 14.00 | **Alcools** | | |
| 4 premiers | 00.00 | 00.00 | Courant | 36.25 | 36.30 |
| **Blés** | | | Prochain | 36.50 | 36.50 |
| Courant | 17.50 | 17.45 | Nov.-Décembre | 37.00 | 37.25 |
| Prochain | 17.60 | 17.65 | 4 premiers | 38.00 | 38.25 |
| Nov.-Décembre | 18.05 | 18.10 | 4 mars | .... | .... |
| 4 novembre | 18.25 | 18.40 | **Sucres** | | |
| 4 premiers | 00.00 | 00.00 | Courant | 28.25 | 28.25 |
| **Farines** | | | Prochain | 28.50 | 28.50 |
| Courant | 23.25 | 23.15 | 4 octobre | 29.12 | 29.12 |
| Prochain | 23.60 | 23.70 | 4 premiers | 29.62 | 29.62 |
| Nov.-Décembre | 23.95 | 23.95 | 4 mars | .... | 27.75 |
| 4 novembre | 24.30 | 24.25 | Roux | .... | 105 .. |
| 4 premiers | 00.00 | 00.00 | Raffinés | .... | .... |
| Cerbeil | 28.00 | .... | Circulation | 000.00 | sacs |

## BULLETIN COMMERCIAL

### LAINES

Marchés du 15 novembre

Roubaix-Tourcoing. — Tendance calme. — Laines peignées. — Type courant. — Novembre 0.000 k. à 0.000. — Décembre 20.000 à 6.725; 10.000 à 6.75. — Janvier 10.000 à 6.75; 15.000 à 6.775. — Avril 10.000 à 6.775. — Mai 10.000 à 6.75; 5.000 à 6.775. — Juin 5.000 à 6.775. — Juillet 20.000 à 6.775. — Septembre 5.000 à 6.775; 5.000 à 6.80. — Total : 115.000 k.

Total de la journée : 115.000 k.

Anvers. — Tendance calme. — Novembre 00.000 k.; décembre 150.000; janvier 20.000; février 10.000; mars 10.000; avril 0.000; mai 00.000; juin 00.000; juillet 20.000; août 00.000; septembre 0.000; octobre 0.000. — Total : 200.000 k.

| TERME | LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing Courant | Ancien | ANVERS Allem. B | LEIPZIG Type B.A | Le Havre COTONS Ancien | Le Havre CAFÉS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Novembre | 6.72 1/2 | — ./. | 6.50 ./. | — ./. | 47 .. | 36 .. |
| Décembre | 6.72 1/2 | — ./. | 6.50 ./. | — ./. | 46 87 | 36 25 |
| Janvier | 6.77 1/2 | — ./. | 6.52 1/2 | — ./. | 46 62 | 36 50 |
| Février | 6.77 1/2 | — ./. | 6.55 ./. | — ./. | 46 25 | 36 75 |
| Mars | 6.77 1/2 | — ./. | 6.57 1/2 | — ./. | 46 .. | 37 .. |
| Avril | 6.77 1/2 | — ./. | 6.57 1/2 | — ./. | 45 87 | 37 25 |
| Mai | 6.77 1/2 | — ./. | 6.57 1/2 | — ./. | 45 75 | 37 50 |
| Juin | 6.77 1/2 | — ./. | 6.57 1/2 | — ... | 45 62 | 37 75 |
| Juillet | 6.77 1/2 | — ... | 6.57 1/2 | — ... | 45 50 | 38 .. |
| Août | 6.77 1/2 | — ... | 6.57 1/2 | — ... | 45 50 | 38 25 |
| Septembre | 6.77 1/2 | — ... | 6.57 1/2 | — ... | 45 12 | 38 50 |
| Octobre | — ./. | — ... | — ./. | — .. | 45 .. | .. .. |

Le Havre, 15 novembre. *(Télégramme de M. G. Dequy).* — Le marché est calme. On a traité 600 balles.

On cote : novembre 220 francs, décembre 210.50, janvier 211, les autres mois 214.

Anvers, 15 novembre. — En disponible, on a vendu aujourd'hui 6 balles Plata et 56 balles Cap.

### COTONS

Le Havre, 15 novembre. — Le marché est raidissant. On a traité 2,550 balles.

On cote : Novembre 47,75; décembre 47,37; janvier 47,12; février 46,75; mars 46,62; avril 46,50; mai 46,50; juin 46,37; juillet-août 46,25; septembre 46,25; octobre 45,75.

Les disponibles sont calmes. On a fait 406 balles New-Orléans de 49,00 à 51,50 et 100 balles Georgie de 00,00 à 45,25.

**Nos lecteurs trouveront à la fin de la « Dernière heure » la cote du jour des cotons Américains.**

◆ *CE NUMERO*
*Comprenant SIX PAGES*
*NE DOIT ÊTRE VENDU*
*QUE 5 CENTIMES* ◆

# CHRONIQUE

## UN HOMME DE BIEN

Le morceau capital du nouveau recueil (1) que vient de publier Mgr Baunard, l'éminent recteur des Facultés catholiques de Lille, est une notice consacrée à Kolb-Bernard, sénateur du Nord. On ne lira pas sans une vive émotion les pages dans lesquelles se trouve retracée la vie de ce « grand homme de bien ».

Charles-Louis-Henri Kolb naquit le 18 janvier 1798 d'un père protestant et d'une mère catholique. En 1817, son père prit domicile à Lille, où le gouvernement l'avait mis à la tête de la manufacture des tabacs. Douze ans après, Charles Kolb épousait une fille du grand industriel lillois, Bernard-Beaussier, et devenait l'associé de son beau-père.

Mais les intérêts matériels n'occupent qu'une partie de ses journées. Il consacre l'autre à la charité, ou, pour mieux dire, il s'occupe, simultanément et dans le même lieu, de commerce et de charité. Le bureau de la rue Saint-Nicolas « où il venait chaque jour après avoir entendu une messe matinale et passé l'inspection de son usine... était le bureau général de toutes les affeires contentieuses, difficiles, obérées, onéreuses de l'Eglise, des écoles, des hospices, de toutes les bonnes œuvres de Lille. Allons voir M. Kolb, ou, plus simplement: « Allons voir Kolb » c'était la clef de toute difficulté. »

M. Kolb-Bernard eut l'honneur de fonder dans sa ville d'adoption la première conférence de Saint-Vincent de Paul, et l'on pense bien qu'à cette œuvre fondamentale beaucoup d'œuvres, appropriées aux divers besoins de la cité, vinrent promptement s'adjoindre.

Non content d'être le bienfaiteur des pauvres, de s'intéresser au sort de l'ouvrier, de favoriser par l'action et par la parole tout ce qui pouvait soulager la misère des uns, améliorer la condition des autres, Kolb trouva dans sa famille même l'occasion d'exercer sous une forme plus belle encore son zèle apostolique. Il parvint à convertir au catholicisme, d'abord son beau-frère, M. Liepvre, puis son vieux père, ancien président du Consistoire de Lille. Le 15 août 1837, celui-ci « recevait une longue lettre, ou plutôt un volumineux cahier de douze grandes pages » dans lesquelles on ne sait qu'admirer davantage de la piété du fils ou de l'ardeur du chrétien. Trois ans à peine s'écoulèrent et par ce vaillant, la victoire fut remportée.

Envoyé par ses compatriotes à l'Assemblée législative de 1849, Kolb-Bernard habita Paris jusqu'au coup d'Etat. Il revint à Lille (avec quelle satisfaction !) en 1851, et y demeura huit ans. Les élections de 1859 l'exilèrent de nouveau dans la capitale.

La question qui passionnait alors les esprits était la question romaine. On devine aisément quelles furent les inquiétudes, puis les douleurs du député de Lille. Elles lui inspirèrent un de ses discours les plus éloquents. Comme Thiers, comme Barthe, il se déclare le partisan résolu de la souveraineté pontificale. En voyant la politique suivie par le gouvernement, le catholique s'indigne, mais le Français s'alarme. Et vraiment n'était-il pas prophète lorsqu'il s'écriait : « Ce qui n'est pas possible, c'est que la France oublie que l'Autriche appartient au groupe des états catholiques, dont nous sommes la tête en Europe; c'est qu'elle perde de vue que la dislocation de cette puissance serait un échec grave à notre propre influence au profit de la Prusse, de la Prusse qui, elle aussi, rêve une unité allemande. De sorte que le jour où ces gigantesques et monstrueuses unités trouveraient leur réalisation, la France, déchue du rang qui lui appartient, descendrait à la condition de puissance de second ordre. »

Quatre ans après, la discussion de l'Adresse ramenait à la tribune le courageux orateur. Cette fois encore il s'agissait de Rome et du Pape. Après avoir répondu aux radicaux qui demandaient le retrait de nos troupes, à la droite ministérielle qui voulait un vote de confiance envers le gouvernement, Kolb-Bernard terminait son discours par un acte de foi : « Vous attendez les évènements! Les catholiques pourront sans doute avoir à en souffrir, ils n'auront rien à y perdre. Sachez-le : l'Eglise n'est pas une puissance qui s'en va; c'est, dans sa sphère morale, une puissance qui grandit. Elle grandit parce qu'elle a deux forces qui combattent pour elle. Elle a la force de ceux qui l'attaquent, et qui en l'attaquant effraient la Société par les formidables négations qu'ils veulent mettre à la place. Puis il y a la force de ceux qui combattent pour elle, et qui lui donnent leur sang; non pas seulement le sang qui est la vie du corps, si abondamment qu'il soit répandu, mais encore, comme en l'a dit, ce sang de l'âme qui coule par le dévouement et le sacrifice. Ce flot qui grossit, il en est beaucoup, je le sais, qui n'ont qu'un souci : celui de lui opposer des digues. *Mais on n'emprisonne pas les âmes...* »

Il y a plaisir et profit à rappeler de si généreuses paroles, un si beau cri d'espoir, en nos jours d'inertie où ce qui manque le plus aux honnêtes gens pour faire triompher les justes causes, c'est peut-être le courage, et c'est — au moins — la confiance.

Kolb-Bernard fit partie de l'Assemblée nationale. — En 1875, il était nommé sénateur inamovible et, quittant définitivement le Nord, il s'établissait à Paris dans un modeste appartement de la rue de Tournon, où, le 6 mai 1888, il s'éteignait nonagénaire, quelques heures après avoir reçu, par l'intermédiaire de son collègue, M. Chesnelong, la bénédiction de Léon XIII.

Durant ses dernières années, il avait dû renoncer aux fatigues de la parole publique. Mais il ne cessa jamais de prier pour l'Eglise et pour la France, de travailler, d'écrire, combattant jusqu'au bout le bon combat, résolu fermement à ne se reposer qu'au-delà de la tombe.

(1) *Reliques d'histoire* (notices et portraits). Paris, Poussielgue, 1899, un vol. in-12.

Je laisse à mes lecteurs, comme Mgr Baunard n'a pas craint de le faire, le soin de tirer eux-mêmes d'une vie si simple et si remplie, si désintéressée et si féconde, les leçons qu'elle nous propose et le réconfort qu'elle nous apporte.

Cl. de Paillette.

## CHOSES ET AUTRES

— Quel âge avez-vous, mon petit Monsieur Toto ?
— Ça dépend... Quand je suis avec papa, j'ai onze ans..... Mais quand je suis avec maman... je n'en ai que huit !...

***

Un dessin du *Charivari* représente un monsieur et une dame, égarés le soir sur un coin de boulevard solitaire. Des figures suspectes apparaissent dans l'ombre.

La dame. — Nous sommes entourés de rôdeurs et pas un agent !

Le monsieur. — Ne crains rien, mignonne, je vais crier : « Vive l'armée ! » et il en viendra tout de suite.

# Informations

### Le stage de scolarité

Paris, 15 novembre. — La commission de l'enseignement a décidé, par 12 voix contre 5, de combattre la motion de M. Dumont tendant à renvoyer à une commission spéciale le projet sur le stage de scolarité, et elle a chargé M. Ribot de demander à la Chambre d'ordonner que ce projet lui soit soumis. M. Aynard a ensuite donné lecture de son rapport concluant au rejet des propositions Levraud et Rabier qui tendent toutes deux à conférer à l'Etat le monopole de l'enseignement.

### Les papiers de la « Ligue de la Patrie française »

Paris, 15 novembre. — Le président du tribunal civil a accédé à la demande de restitution des papiers de la *Ligue de la Patrie française*.

### Le faux Cailly

Paris, 15 novembre. — M. de Valles, juge d'instruction, vient de rendre une ordonnance portant qu'il n'y a pas lieu de suivre dans l'affaire du faux Cailly.

### L'uniforme des officiers

Paris, 15 novembre. — Le *Moniteur du Calvados*, qui paraît à Caen, croit pouvoir annoncer que le général de Galliffet va prendre, sous peu, une nouvelle décision concernant l'uniforme des officiers ; elle aurait trait à l'interdiction pour ces derniers du port de la pelisse.

### M. de Galliffet à la commission de l'armée

Paris, 15 novembre. — La commission de l'armée s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Mézières.

Elle a entendu le ministre de la guerre qui lui a exposé l'économie du projet de loi préparé par lui sur l'armée coloniale.

Pendant les vacances, il a conféré à plusieurs reprises avec M. de Montebello, rapporteur de la commission, avec laquelle il voudrait se mettre complètement d'accord avant de déposer le projet de loi sur le bureau de la Chambre. Comme la commission, le ministre demande le rattachement à la guerre des troupes coloniales, ainsi que le demandaient avant lui MM. de Freycinet et Cavaignac. Il insiste, en même temps, pour que ces troupes aient leur autonomie, au même titre que l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie.

### Le canal des Deux-Mers

Paris, 15 novembre. — La commission de la marine a entendu M. Honoré Leygues qui lui a fait un rapport verbal sur la proposition relative à la création d'un canal des Deux-Mers. M. Leygues se montre favorable en principe à cette création.

Il a ensuite fait un second rapport verbal sur les troupes coloniales. Il demande la spécialisation de ces troupes, sans se prononcer sur le point de savoir si elles dépendront du ministère de la guerre ou du ministère de la marine.

### Condamnation de l' « Aurore »

Paris, 15 novembre. — La 9e chambre correctionnelle vient de statuer sur la poursuite en diffamation intentée par M. Jules de Cuverville, fils du vice-amiral, ex-chef d'état-major de la marine, contre l'*Aurore*. Après plaidoiries, le tribunal a condamné les prévenus à 50 francs d'amende et solidaire à 300 francs de dommages-intérêts.

### Un immense incendie à Liverpool

Londres, 15 novembre. — Les journaux annoncent qu'un incendie a eu lieu aux docks de Liverpool; une grande quantité de bois, destinée à transformer des vapeurs en transports pour le service de l'armée, a été détruite ; les dégâts sont évalués à cinq millions de francs.

### Le différend russo-japonais

Washington, 15 novembre. — La légation russe à Washington dément le bruit relatif à une tension diplomatique qui se serait élevée entre les gouvernements russe et japonais. Ce bruit est également démenti de Tokio, où il est considéré comme dénué de fondement. Aucune tension internationale n'existe entre ces deux puissances.

## DEUX OFFICIERS ASSASSINÉS

### à Quan-Chan Wan

Paris, 15 novembre. — Un télégramme de l'amiral Courrejolles, envoyé de Quan-Chan-Wan, annonce que deux officiers, en garnison dans le poste de Monta, ayant commis l'imprudence d'aller seuls sur la rive opposée de la rivière, ont été assassinés par les Chinois.

D'autre part, le ministre de France à Pékin a reçu l'ordre d'exiger, du Tsong-Li-Yamen, le châtiment des coupables et des autorités responsables.

## LA PESTE

### La santé du docteur Pestana — La situation à Oporto

Lisbonne, 15 novembre. — L'état du docteur Pestana, directeur de l'Institut bactériologique, malade de la peste, a empiré. A Oporto, on a enregistré, aujourd'hui, cinq cas de peste et un décès. A l'hôpital, il y cinquante-deux pestiférés en traitement.

Trieste, 15 novembre. — Le capitaine du bateau du Lloyd *Berenica* fait savoir de Portopraja, îles du Cap-Vert, que le pilote est atteint d'une maladie présentant les symptômes de la peste.

## UN ACCIDENT DE MONTAGNE

Grenoble, 15 novembre. — Un terrible accident de montagne, qui a coûté la vie à un jeune chasseur de chamois, s'est produit dimanche dernier sur le Taillefer, montagne d'environ trois mille mètres d'altitude, dans le massif de l'Oisans.

Deux jeunes gens d'Ornon, Antoine Révol, âgé de vingt ans, et Pierre Vial, âgé de dix-huit ans, étaient partis de grand matin pour se livrer à la chasse au chamois. Escaladant le Taillefer, ils venaient de franchir la ligne de faîte de Combe-Noire, au-dessus des bois de Bari, quand en traversant un névé, le pied manqua à Pierre Vial. Son corps glissa sur la neige durcie par le gel.

Instinctivement, Vial tenta d'arrêter sa glissade en se servant de son fusil comme d'un piolet; malheureusement, l'arme heurta une roche qui affleurait le névé et le choc fit partir le coup. L'infortuné reçut toute la décharge dans la jambe gauche qui fut broyée.

Révol, impuissant à secourir tout seul son malheureux camarade, descendit au Hameau de La Pauture, où il ne put arriver qu'après trois heures de marche.

Quatre jeunes gens, sous la direction de Révol, partirent aussitôt à la recherche de Vial. Quand les sauveteurs arrivèrent près du blessé, celui-ci ne donnait presque plus signe de vie, tant il avait arrosé de son sang la neige qui l'entourait. Avec des précautions infinies, les jeunes gens descendirent l'infortuné chasseur de chamois au Rivier d'Ornon, où il expira en arrivant

## MORT TRAGIQUE

### *du sculpteur Dupuis*

Paris, 15 novembre. — Un terrible drame vient de se passer villa Spontini, dans le quartier de la Porte-Dauphine. Le graveur en médailles bien connu, M. Daniel Dupuis, a été tué, dans un accès de folie, par sa femme qui s'est ensuite suicidée. Voici des renseignements complets sur cet épouvantable drame :

Au n° 10 de la villa habitaient depuis peu de temps M. Daniel Dupuis et sa femme. Ils occupaient un petit hôtel qu'ils avaient payé 150,000 fr. Mme Dupuis, née Jeanne Bernard, âgée de quarante ans, fille de M. Bernard, médecin-major en retraite, officier de la Légion d'honneur, était atteinte d'une maladie nerveuse et hantée d'idées sinistres. Chaque jour son père venait la soigner et lui tenir compagnie pendant l'après-midi.

Bien des fois elle avait confié ses craintes d'une mort prochaine et avait ajouté : « Je ne veux pas que mon mari reste seul ; il serait trop malheureux. Si nous pouvions mourir à la même heure ! » Avant-hier matin, les domestiques, étonnés de ne pas voir sortir leurs maîtres de leur chambre à coucher, pièce fermée à clef comme d'habitude, allèrent prévenir le père de Mme Dupuis qui demeure dans le voisinage.

M. Bernard vint avec un médecin. Pour pénétrer dans le logement de M. Dupuis, ils durent se servir d'une échelle, briser une vitre et entrer par une fenêtre de l'atelier de l'artiste. Ils arrivèrent ainsi dans la chambre à coucher et, sur un lit qui occupait le milieu de la pièce, trouvèrent M. et Mme Dupuis étendus morts l'un à côté de l'autre.

Ils portaient tous deux, à la tempe droite, une blessure d'où coulait un mince filet de sang. Mme Dupuis tenait encore en main le revolver qui lui avait servi à tuer son mari et à se donner la mort ensuite.

L'arme était encore chargée de trois balles, deux avaient été tirées.

M. Montlahuc, commissaire de police, prévenu, a procédé aux premières constatations. Le soir du 13, vers neuf heures, M. Dupuis était descendu s'assurer du bon fonctionnement des calorifères. Il était ensuite monté se coucher. Les domestiques n'ont entendu aucun bruit pendant la nuit.

M. Bernard, père de Mme Dupuis, a donné aux magistrats les renseignements qu'on vient de lire sur l'état mental de sa fille. M. Daniel Dupuis était le graveur de la nouvelle monnaie de billon. Il était âgé de cinquante ans.

## M. DE GALLIFFET CHEZ LE DUC D'ORLÉANS

D'après l'*Intransigeant*, qui est sujet à caution, mais qui paraît ici pourtant bien formel, M. de Largentaye, député des Côtes-du-Nord, aurait, dans un discours prononcé dimanche à Bordeaux, raconté le trait suivant :

Il y a à peine un an, dit-il, je déjeûnais au fond des montagnes de la Bohême, avec le duc et la duchesse d'Orléans; un quatrième convive était de la fête. Nous avons longuement parlé des malheurs de la France et de la honteuse tournure que prenait l'affaire Dreyfus sous le ministère Brisson alors au pouvoir.

Je me souviens fort bien que, tout en ne cachant pas mon antipathie pour ce ministère, j'exprimais la crainte que les ministres ne fussent encore pires. Messieurs, vous serez peut-être étonnés d'apprendre que ce quatrième convive était le général marquis de Galliffet.

Ne trouvez-vous pas que cette réunion improvisée à laquelle nous nous étions rendus mystérieusement, à pied, au fond des sombres forêts, vous a une odeur de complot qui aurait dû mettre l'eau à la bouche de tous ces fins limiers pourvoyeurs de la Haute-Cour ?

## LA RÉUNION DE LA HAUTE-COUR

### Cinquième Audience

Paris, 15 novembre. — Comme la Chambre ne siège pas aujourd'hui, l'intérêt est de nouveau au Luxembourg, où règne une vive animation.

Les questions préjudicielles, comme on le verra plus loin, ont continué à absorber une partie de la séance ; M. Guérin, à son tour, a demandé la disjonction des faits qui lui sont reprochés.

La haute cour, en fin de séance, a sursis à toute décision jusqu'à ce qu'elle se soit prononcée sur le fond même. C'est un premier échec pour le procureur général.

### LA MATINÉE AU LUXEMBOURG

Toute la matinée, l'animation a été très grande dans la cour du Luxembourg. Vers dix heures, sont arrivées les voitures qui devaient conduire aux obsèques de M. Devès la délégation officielle du Sénat. Entre temps, venaient les parents des prisonniers de la haute cour : voici d'abord Mme Buffet, puis Mlle Déroulède, et Mme Barillier qui, chaque matin, sont les premières à franchir le seuil du quartier cellulaire ; Louis Guérin, qui vient serrer la main à son frère ; Mes Evain, Jacquemont, etc.

On sait que ce dernier avait saisi hier le conseil de l'ordre de la situation qui lui était faite par l'incarcération, dans la même cellule, de MM. Brunet et Cailly; Me Jacquemont se plaignait de ne pouvoir s'entretenir seul avec son client, M. Brunet.

Le conseil de l'ordre décida que Me Devin, bâtonnier, frère de l'avocat à la cour de cassation, qui soutint si éloquemment devant la Haute-Cour les conclusions d'incompétence, ferait une démarche auprès de M. Fallières. Cette démarche ayant été faite, on dit que satisfaction a été donnée et que M. Brunet sera transféré ce soir à la Santé. M. Fallières a également autorisé les accusés à recevoir ouvertement des journaux et des revues.

## L'AUDIENCE

Paris, 15 novembre. — L'audience est ouverte à une heure 25 ; les accusés sont introduits et leur entrée ne donne lieu à aucun incident particulier ; on constate seulement une inovation, dans l'aménagement de l'enceinte réservée aux prévenus. M. Fallières a fait droit à la réclamation de M. Jules Guérin, qui se plaignait, à la dernière séance, de n'avoir, ainsi que ses co-accusés, que ses genoux pour étaler les volumineux dossiers du procès. Aujourd'hui, on peut voir des pupitres disposés devant les trois rangs d'inculpés, de sorte que ceux-ci pourront à leur aise, compulser les documents qui les intéressent.

Dans les tribunes et dans les galeries publiques, même affluence que les jours suivants.

Comme d'habitude, il est procédé, tout d'abord, à l'appel nominal. Des sénateurs se sont excusés, ou ne répondent pas à l'appel de leur nom ; ce sont : MM. Aimé, Leroux, Berthelot, Cochery, Briens.

### DEUX ARRÊTS

M. Fallières lit le texte de l'arrêt qui rejette les conclusions de M. Dubuc (elles tendent à ce qu'il soit sursis au jugement jusqu'à la clôture de l'instruction concernant le faux Cailly).

M. le président donne ensuite lecture des conclusions de M. J. Guérin qui tendent à disjoindre les délits de droit commun.

Me Faye les développe. La Haute-Cour a été instituée pour juger des crimes et des délits de droit commun. Cependant, au cours des débats qui ont eu lieu déjà dans cette enceinte, tout le monde a été d'accord pour limiter votre compétence.

On a soutenu, il est vrai, que la juridiction d'exception a toujours le droit d'évoquer les faits accessoires au fait principal qu'elle a à juger, mais la Cour de cassation a fait justice de cette théorie.

Cependant, aucune des hautes juridictions, ni la chambre des pairs, ni le haut jury n'a eu à se prononcer sur cette question. C'est donc vous qui allez créer une jurisprudence.

On dit que les délits de droit commun reprochés à Guérin sont connexes à l'accusation dirigée contre lui. Je constate tout d'abord que ces délits ont été relevés contre lui d'une façon un peu prématurée.

Me Faye expose alors successivement les faits de résistance, de violence et d'outrages imputés à son client. Il s'attache à démontrer que ces faits n'ont pas été concertés à l'avance entre Guérin et ses co-accusés, puisqu'ils n'ont pas été concomitants au complot, qu'en les supposant établis ils n'ont pas eu pour but d'assurer l'impunité de leur auteur.

(M. le général de Galliffet prend place dans une tribune.)

Bref, à aucun point de vue, conclut le défenseur, il ne peut y avoir connexité.

### Réplique du procureur général

Je répondrai brièvement, dit le procureur général, que la haute cour s'est reconnue incompétente pour réformer les arrêts de la commission d'instruction; je ne veux pas allonger les débats et abuser du temps précieux (?) de la haute cour mais pour mettre à l'aise la conscience des juges, il me suffira de dire que les Chambres des pairs de 1814 et de 1830 n'ont jamais écarté les faits reconnus connexes; je réclame un arrêt de principe.

Là-dessus, M. Bernard se rassied. On peut voir par là que le procureur général pousse la haute cour à se montrer expéditive.

### Riposte de Me Faye

Les faits dont il s'agit, observe Me Faye, n'étant pas connexes, c'est le procureur général lui-même qui devrait requérir la disjonction.

Le procureur général est d'ailleurs en contradiction avec la Constitution libérale de 1848, qui déclare qu'une Assemblée politique ne doit pas prononcer la peine de mort contre un accusé politique.

### INCIDENT

Après la réplique de son avocat, M. Jules Guérin se lève et prend la parole. Regardant les sénateurs résolument en face :

J'ai suivi, s'écrie-t-il, très attentivement la réponse de M. le procureur général, et j'ai été frappé de cette préoccupation manifeste qu'il a montrée de mener le procès comme M. Bérenger avait mené l'instruction : à la vapeur. On veut mener le plus vite possible, comme l'instruction, le jugement au fond. (Rumeurs sur certains bancs de la Haute-Cour.)

M. Fallières observe l'inculpé sévèrement. M. Jules Guérin, imperturbable, poursuit d'une voix forte :

Puisque le procureur général veut mener le jugement à la vapeur et qu'on a osé ici réclamer pour moi la peine de mort, il serait beaucoup plus simple, en vertu du pouvoir discrétionnaire dont vous disposez, M. le président, de faire venir ici immédiatement M. Deibler et de faire procéder immédiatement à mon exécution sous les yeux de la Haute-Cour, séance tenante ! Ce serait plus expéditif ! (Sensation et explosion de rires dans toute la salle).

Les juges, comme le public des tribunes, n'ont pu résister à la drolerie judicieuse de cette remarque. Un long mouvement se dessine sur tous les bancs de la cour, mais l'hiralité redouble lorsque le président, voulant couper sans doute les paroles de M. Guérin, s'écrie, au moment même où celui-ci parlait de convoquer M. Deibler :

« La Haute-Cour va en délibérer en chambre du conseil ! »

A ce moment, personne n'y tient plus ; la scène est d'une gaîté irrésistible. Le président, s'apercevant combien ses paroles tombaient malencontreusement sur la fin de phrase de M. Guérin, se reprend vite :

« La cour, dit-il, va délibérer sur les conclusions dépos